

Les nouveaux indicateurs de richesse – Indicateurs statistiques

Chiffres détaillés

Janvier 2025



Les nouveaux indicateurs de richesse

Sommaire

SYNTHÈSE DES INDICATEURS.....	4
TAUX D'EMPLOI.....	7
EFFORT DE RECHERCHE.....	9
ENDETTEMENT.....	11
ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ.....	13
SATISFACTION DANS LA VIE.....	15
INÉGALITÉS DE REVENUS.....	17
PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE.....	18
SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE.....	20
EMPREINTE CARBONE.....	23
ARTIFICIALISATION DES SOLS.....	25

Introduction

À la suite de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi de 2009 préconisant d'enrichir la comptabilité nationale, notamment le PIB, pour mesurer le bien-être, la croissance inclusive et le développement durable, une liste de 10 indicateurs-phares a été définie. Ces indicateurs concernent la sphère économique (taux d'emploi, effort de recherche, endettement), la sphère sociale (inégalités de revenus, pauvreté, espérance de vie, sorties précoces du système scolaire), mais aussi les dimensions psychologique (satisfaction de la vie) et environnementale (empreinte carbone et artificialisation des sols).

Le choix de ces indicateurs s'est fait dans un souci de simplicité, de lisibilité et de pérennité, à la suite d'une large concertation réunissant experts et citoyens, organisée par le Conseil économique social et environnemental et France Stratégie, en collaboration avec le Conseil national de l'information statistique (CNIS) et le service statistique public. Ces indicateurs font partie des indicateurs retenus pour suivre la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU, que ce soit au niveau français (Indicateur pour le suivi national des objectifs de développement durable), européen (Indicateurs de la stratégie européenne) ou mondial (Indicateurs mondiaux).

L'Insee en fait annuellement la synthèse, dans le cadre d'un tableau de bord qui précise les définitions et enjeux de chacun des indicateurs, décrit leur méthodologie, présente leur mise à jour annuelle et commente des évolutions récentes. Il met à disposition les fichiers de données associés. (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281778>).

SYNTHÈSE DES INDICATEURS

TABLEAU 1 : INDICATEURS DE RICHESSE NATIONALE - COMPARAISON FRANCE–UE

	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Rappel de l'indicateur traditionnel									
0. PIB réel par habitant (taux de croissance annuel moyen en volume, en %)									
France	1,7	3,4	1,1	1,5	0,6	-7,8	6,5	2,3	0,6
UE-27	nd	3,7	1,6	2,0	2,1	-5,5	6,3	2,8	-0,1
Dimension économique									
1. Taux d'emploi des 15-64 ans (%)									
France hors Mayotte	60,7	62,8	63,2	64,4	64,7	66,1	67,3	68,2	68,4
UE-27	nd	nd	nd	62,6	64,1	67,0	68,3	69,8	70,4
2. Dépense de recherche / PIB (%)									
France	2,24	2,09	2,05	2,18	2,23	2,28	2,22	2,22	2,19
UE-27 ¹	1,56	1,68	1,68	1,86	2,01	2,18	2,15	2,11	
3. Dette publique au sens de Maastricht (en % du PIB)									
France	57,8	59,7	68,2	86,3	96,9	114,8	112,7	111,2	109,9
UE-27	nd	66,6	67,2	80,4	85,0	89,5	86,7	82,5	80,8
Dimension sociale									
4. Espérance de vie en bonne santé (en années)²									
France									
Hommes	nd	nd	62,4	61,9	62,7	63,9	65,6	63,8	63,6
Femmes	nd	nd	64,7	63,3	64,5	65,3	67	65,2	64,2
UE-27									
Hommes	nd	nd	60,2	61,3	62,4	63,5	63,1	62,4	
Femmes	nd	nd	61,6	62,2	63,3	64,5	64,2	62,8	
5. Satisfaction dans la vie (note de 1 à 10)³									
France métropolitaine	nd	nd	nd	7,3	7,2	7,2	6,8	7,1	7,2
UE-27	nd	nd	nd	nd	nd			7,1	7,3
6. Inégalités (Rapport masse de revenu détenu par quintile supérieur / masse quintile inférieur)									
France métropolitaine	nd	4,1	4,1	4,4	4,2	4,1	4,5	4,4	
UE-27	nd	nd	4,9	5,0	5,2	5,0	4,7	4,7	
7. Taux de pauvreté en conditions de vie³ (%)									
France métropolitaine	nd	nd	nd	nd	11,0	11,6	10,3	12,1	12,3
UE-27	nd	nd	nd	nd	17,1	12,3	11,7	12,3	12,7
8. Éducation : sorties précoces du système scolaire (en % de la population des 18-24 ans)									
France hors Mayotte	15,4	13,3	11,2	11,3	9,2	8,0(p)	7,8(p)	7,6(p)	7,6(p)
UE-27	nd	nd	15,6	13,8	11,0	10,0(p)	9,8(p)(b)	9,7(p)	9,5(p)
Dimension environnementale									
9. Émission de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO₂ par personne)									
France - empreinte carbone des 7 GES des unités résidentes	11,8	12,1	13,3	12,4	10,5	9,2	9,8	9,9	9,4
France - émission sur le territoire national des 7 GES	8,9	9,0	8,7	7,8	6,8	5,8	6,1	5,8	5,5
UE-27- émission des 7 GES sur le territoire ⁴	10,7	10,4	10,4	9,5	8,6	7,4	7,8	7,5	
10. Artificialisation des sols									
France métropolitaine - % du territoire national	6,9	7,4	7,9	8,4	8,9	9,4	9,4	9,5	
France (def Eurostat) % du territoire national				5,1(2009)	5,4				
UE-28 (def Eurostat) % du territoire national					4,2				

1- Source : OCDE

2- DREES, méthode Ehemu appliquée aux données de l'enquête européenne European Union – Statistics on Income and Living Conditions (UE – SILC)

3- Population de + de 16 ans

4- Les 7 GES : CO₂, N₂O, CH₄, HFC, PFC, SF₆, NF₃

(nd) non disponible ; (e) estimation ; (p) provisoire ; (b) : rupture de série

Sources : Drees, Insee ; Mesr-SIES ; SDES ; SSP Agriculture ; Eurostat (extraction décembre 2023) pour les séries européennes.

Tableau 2 : INDICATEURS DE RICHESSE NATIONALE – COMPARAISONS EUROPÉENNES

	Indicateur 0 Taux de croissance PIB réel par tête 2023 En %	Indicateur 1 Taux d'emploi des 15-64 ans 2023 En %	Indicateur 2 Dépenses de R&D 2022 En % du PIB	Indicateur 3 Dette publique au sens de Maastricht 2023 En % du PIB	Indicateur 3 Endettement des ménages 2023 En % du PIB	Indicateur 3 Endettement des sociétés non financières 2023 En % du PIB	Indicateur 4 Espérance de vie en bonne santé Hommes 2022 En années
Allemagne	-1,1	77,2	3,1	62,9	50,6	59,6	60,9 ^b
Autriche	-1,8	74,1	3,2	78,6	44,5	71,4	60,6
Belgique	0,5	66,6	3,4	103,1	57,2	96,4	64,1
Bulgarie	2,2	70,7	0,8	22,9	23,5	48,4	64,5 ^b
Chypre	1,0	74,1	0,8	73,6	64,0	130,2	65,7
Croatie	2,7	65,7	1,4	61,8	30,0	42,8	59,0 ^b
Danemark	1,8	76,6	2,9	33,6	87,7	108,7	57,1
Espagne	1,4	65,3	1,4	105,1	45,8	66,0	61,7
Estonie	-5,4	76,2	1,8	20,2	35,3	54,5	58,0
Finlande	-1,5	74,0	3,0	77,1	63,2	76,3	59,3
France	0,6	68,4	2,2	109,9	61,9	91,9	63,7^b
Grèce	2,6	61,8	1,5	163,9	40,7	52,4	66,2
Hongrie	-0,8	74,8	1,4	73,4	16,9	55,5	61,3 ^b
Irlande	-7,2	74,0	1,0	43,3	28,6	109,7	65,2
Italie	0,7	61,5	1,3	134,8	36,8	58,1	67,1
Lettonie	2,0	71,4	0,8	45,0	18,4	35,9	53,0
Lituanie	-1,1	73,2	1,0	37,3	21,2	29,9	58,2
Luxembourg	-2,9	70,3	1,0	25,5	67,9	273,1	60,7 ^b
Malte	2,5	78,2	0,7	47,4	49,0	69,6	70,1 ^b
Pays-Bas	-0,9	82,4	2,3	45,1	94,1	114,3	60,7
Pologne	0,5	72,4	1,5	49,7	23,4	32,2	60,8 ^b
Portugal	1,5	72,5	1,7	97,9	54,4	70,8	60,2 ^b
République tchèque	-1,2	75,1	2,0	42,4	30,5	41,8	61,2
Roumanie	2,3	63,0	0,5	48,9	12,5	28,2	58,7 ^b
Slovaquie	1,4	72,0	1,0	56,1	43,2	41,4	56,6
Slovénie	1,6	72,5	2,1	68,4	23,8	34,7	65,0
Suède	-0,9	77,4	3,4	31,5	84,3	117,2	67,5
Zone euro (19)	-0,2	70,0	2,3	87,4	52,5	75,1	nd
UE-27	-0,1	70,4	2,1	80,8	51,4	73,5	62,4

b : rupture de série

Source : Eurostat (excepté Dépenses de recherche pour UE27 qui est un calcul OCDE) avec les données disponibles sur le site web d'Eurostat en décembre 2024

TABLEAU 2 : INDICATEURS DE RICHESSE NATIONALE – COMPARAISONS EUROPÉENNES (SUITE)

	Indicateur 4 Espérance de vie en bonne santé Femmes 2022 En années	Indicateur 5 Satisfaction dans la vie 2023 Note 1 à 10	Indicateur 6 Dispersion des revenus ¹ 2022 Rapport masse des niveaux de vie	Indicateur 7 Taux de pauvreté en conditions de vie 2023 En %	Indicateur 8 Taux de sorties précoces 2023 En % des 18-24 ans	Indicateur 9 Emission de gaz à effet de serre par habitant 2022 En t équivalent de CO2	Indicateur 10 Artificialisation des sols 2018 En % du territoire
Allemagne	61,2 ^b	7,0	4,4	12,1	12,8	8,9	7,6
Autriche	61,3	7,7	4,3	7,4	8,6	8,1	4,2
Belgique	63,3	7,7	3,4	10,0	6,2	8,9	11,7
Bulgarie	68,9 ^b	5,9	6,6	29,7	9,3	9,0	2,3
Chypre	66,3	7,5	4,3	9,4	10,5	9,6	6,2
Croatie	61,5 ^b	7,1	4,9 ^b	6,6	2,0	6,7	3,2
Danemark	54,6	7,5	4,2	9,5	10,4	7,1	6,9
Espagne	60,6	7,2	5,5	16,4	13,7	6,2	3,7
Estonie	60,6	7,2	5,4	6,5	9,7	10,3	1,7
Finlande	56,5	7,8	3,8	6,6	9,6	8,2	1,7
France	65,2 ^b	7,1	4,6	12,6 ^b	7,6	5,8	5,6
Grèce	67,8	6,9	5,3	27,9	3,7	7,5	4,0
Hongrie	63,9 ^b	7,2	4,5	16,3	11,6	6,2	4,0
Irlande	66,8	7,6	3,9	9,8	4,0	11,6	4,2
Italie	67,8	7,2	5,3	9,5	10,5	7,0	6,6
Lettonie	55,4	6,9	6,2	14,3	7,7	5,4	1,7
Lituanie	62,3	7,2	6,3	15,7	6,4	6,7	2,1
Luxembourg	59,4 ^b	7,3	4,8	5,2	6,8	12,5	7,4
Malte	70,3 ^b	7,4	5,3	8,9	10,0	4,3	27,5
Pays-Bas	56,3	7,6	3,9	5,7	6,3	8,7	12,6
Pologne	64,1 ^b	7,6	4,1	6,9	3,7	10,3	3,6
Portugal	58,0 ^b	7,1	5,6	12,0	8,0	5,4	6,4
République tchèque	62,4	7,4	3,4	5,7	6,4	11,0	4,4
Roumanie	59,3 ^b	7,7	5,8	31,0	16,6	5,8	2,8
Slovaquie	58,0	7,3	3,6	13,3	6,4	6,8	3,4
Slovénie	68,5	7,7	3,3	5,0	5,4	7,4	4,3
Suède	65,3	7,5	4,7	5,3	7,4	4,3	1,8
Zone euro (19)	nd	7,2	4,8	12,1	9,8	nd	nd
UE-27	62,8	7,3	4,7	12,7	9,5	7,5	4,4

nd : non disponible

b : rupture de série

1. Il s'agit du rapport inter-quintile des masses de niveau de vie par unité de consommation (100-S80)/S20 dans les pays de l'Union européenne. Données obtenues avec l'enquête EU-Silc 2023. 2022 est l'année de perception des revenus.

Pour les indicateurs de satisfaction dans la vie et de pauvreté en conditions de vie, le champ est limité à la population des plus de 16 ans

Source: Eurostat avec les données disponibles sur le site web d'Eurostat en décembre 2024

TAUX D'EMPLOI



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 8.5 de l'ODD 8 qui vise, « d'ici à 2030, à parvenir au plein emploi productif et à garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

Le **taux d'emploi**, mesuré comme le rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi et le nombre total d'individus, révèle à la fois la capacité des structures productives à mobiliser la main-d'œuvre potentielle et la capacité de l'économie à favoriser l'inclusion sociale des personnes par l'emploi. Les évolutions du taux d'emploi sont liées, notamment, à celles de la démographie (vieillesse de la population, allongement des études pour les jeunes) et à la conjoncture économique.

Principaux résultats

En 2023, 68,4 % des 15-64 ans sont en emploi. Le taux d'emploi augmente de 0,2 point en moyenne en 2023 et s'établit à son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975). En 2020, il avait reculé de 0,3 point en moyenne sous l'effet de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, pour ensuite augmenter de 1,2 point en 2021 puis de 0,9 point en 2022. En 2023, la hausse est plus prononcée chez les plus âgés : +1,5 point pour les 55-64 ans (58,4 %) contre +0,3 point pour les jeunes (35,2 %) et une stabilité pour les 25-54 ans (82,7 %). Le taux d'emploi des seniors atteint ainsi son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975) et celui des jeunes son plus haut niveau depuis 1990.

En 2023, l'écart entre le taux d'emploi des femmes (66,0 %) et des hommes (71,0 %) est de 5,0 points. De 1975 au milieu des années 1990, le taux d'emploi des hommes a baissé sous l'effet principalement de l'allongement des études et des retraits d'activité plus précoces en fin de carrière. Ce recul de l'activité pour les jeunes et les seniors a aussi concerné les femmes, mais a été plus que compensé par leur participation croissante au marché du travail aux âges médians. Du milieu des années 1990 au milieu des années 2010, le taux d'emploi des hommes est resté globalement stable tandis que celui des femmes a continué à augmenter. Depuis 2015, les taux d'emploi des hommes et des femmes augmentent tous les deux.

En 2023, 46,4 % des personnes occupant un emploi sont diplômées du supérieur. Cette proportion est plus élevée pour les femmes (51,0 %) que pour les hommes (42,0 %). Elle augmente régulièrement chaque année, sous l'effet notamment de la hausse générale du niveau d'études de la population : la part des diplômés du supérieur parmi les personnes en emploi était de 38,8 % en 2015 et de 16,5 % en 1990.

Comparaisons européennes

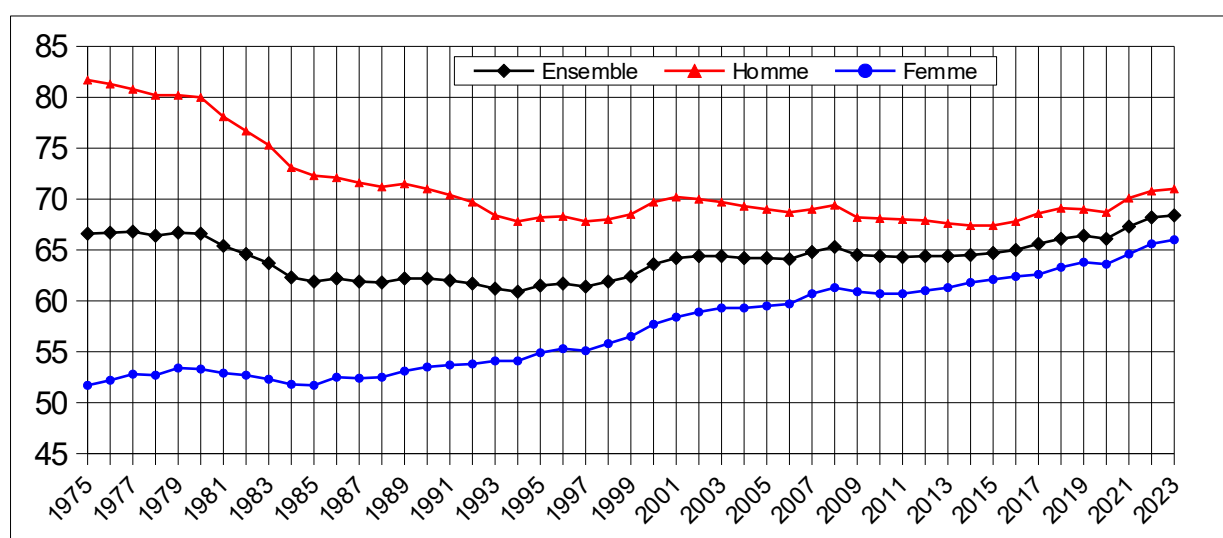
Le taux d'emploi en France des 15-64 ans (68,4 %) est inférieur à la moyenne européenne (70,4 %). En 2023, le taux d'emploi varie de 61,5 % en Italie à 82,4 % aux Pays-Bas.

Dans l'ensemble de l'UE en 2023, le taux d'emploi des hommes (75,1 %) est supérieur de 9,4 points à celui des femmes (65,7 %), soit un écart supérieur à celui observé en France (5,0 points). Cet écart varie fortement selon les pays : il est supérieur à la moyenne européenne dans les pays de l'Est et du Sud de l'Europe, et inférieur dans les pays nordiques.

En 2023, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) de l'UE progresse de 0,4 point à 35,2 %. Les disparités entre pays sont fortes : le taux d'emploi des jeunes est inférieur à 20 % en Grèce, en Roumanie et en Bulgarie alors qu'il dépasse 50 % en Allemagne, en Autriche, au Danemark et même les 75 % aux Pays-Bas. En France, après de nettes augmentations, le taux d'emploi des jeunes (35,2%) se situe désormais au même niveau que la moyenne européenne. Les écarts entre pays reflètent des différences de durée de scolarité, de cumul emploi-études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés d'insertion des jeunes plus ou moins marquées sur le marché du travail.

En 2023, le taux d'emploi des 55-64 ans s'établit à 63,9 % dans l'ensemble de l'UE ; il dépasse 70 % en Suède, en Estonie, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Danemark, en Tchéquie, en Finlande et en Lettonie mais est inférieur à la moyenne européenne en France (58,4 %). Entre 2009 et 2023, le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté dans tous les pays de l'UE, avec une progression en France (+18,2 points) un peu inférieure à celle de l'UE (+20,7 points). Sur cette période, le taux d'emploi des femmes de 55-64 ans a plus progressé que celui des hommes dans 24 des 27 pays de l'Union européenne.

GRAPHIQUE 1 : TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS EN FRANCE PAR SEXE (En %)

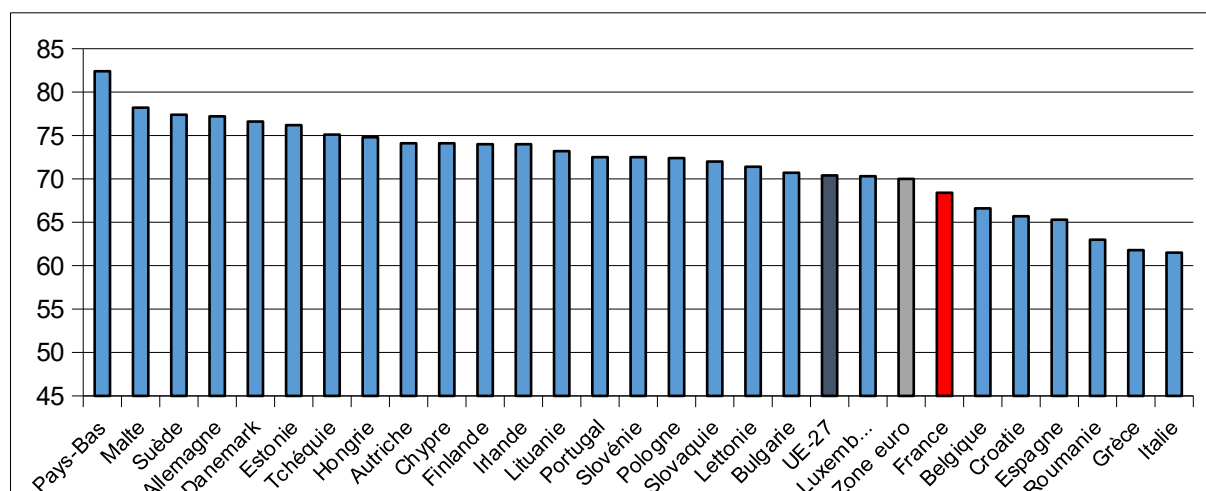


Note : données de 1975 à 2023, corrigées pour les ruptures de série

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire, France (hors Mayotte).

Source : Insee, enquêtes Emploi 2024, séries longues sur le marché du travail

GRAPHIQUE 2 : TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS DANS L'UE, EN 2023 (En %)



Champ : personnes de 15 à 64 ans, Union européenne à 27 pays, France (hors Mayotte) pour la France.

Source : Labour force survey 2023, Eurostat (extraction juin 2024) ; Insee, enquête Emploi 2023 pour la France

EFFORT DE RECHERCHE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 9.5 de l'ODD 9 qui « vise à renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche/développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche/développement d'ici à 2030 ».

La recherche et développement expérimental (R&D) est source d'innovations et l'un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux (énergie, climat, santé) et de favoriser une croissance durable. L'effort de recherche est mesuré par le rapport entre les dépenses intérieures de recherche et développement expérimental (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB). La DIRD correspond aux moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de recherche et développement expérimental sur le territoire national par le secteur des administrations (DIRDA) et le secteur des entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital.

Principaux résultats pour la France

En 2022, l'effort de recherche s'élève à 2,22 % et est stable par rapport à 2021. Celui des entreprises implantées en France est également stable sur un an (1,47 % en 2022) comme celui des administrations (0,75 %). En 2022, la DIRD s'établit à 58,9 milliards d'euros (Md€) en valeur. Les entreprises réalisent 66 % de la DIRD, une proportion en légère augmentation sur les cinq dernières années (65 % en 2017).

En 2022, les branches industrielles ont engagé 26,1 Md€ de dépenses intérieures de R&D (+ 4,8 % en volume par rapport à 2021). 43 % de ces dépenses sont réalisées par les trois principales branches de recherche industrielles : l'industrie automobile (+3,5 % en volume), la construction aéronautique et spatiale (+ 6,9 %) et l'industrie pharmaceutique (+ 7,6 %). La DIRDE réalisée dans les branches de services représente 29 % de la DIRDE totale. Elle est quasi stable sur un an (+ 0,2 % en volume), pour un montant de 11,2 Md€. Cette évolution masque de fortes disparités : + 44,9 % pour la construction, alors que les dépenses dans la branche transports et entreposage baissent fortement en un an (-27,4 %).

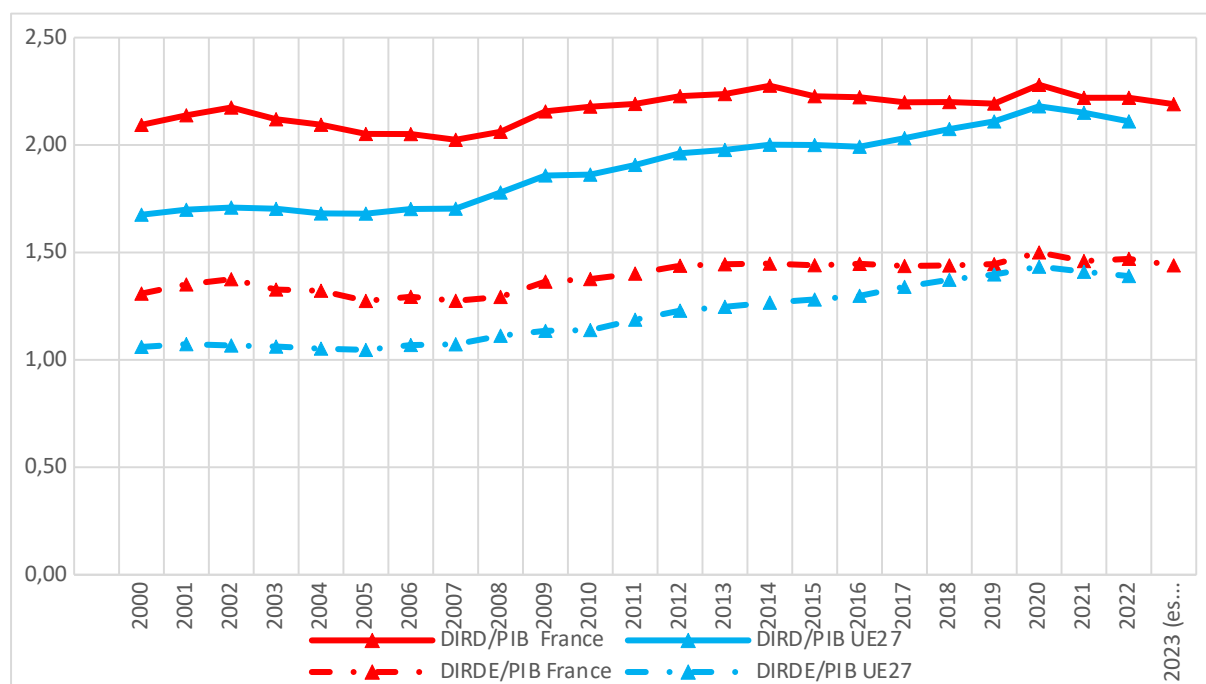
En 2023, l'effort de recherche marquerait le pas, à 2,19 %. En effet, la DIRD baisserait (- 0,5 % en volume) alors que le PIB serait sensiblement en hausse (+ 0,9%). Dans le même temps, la DIRD des entreprises serait en baisse en volume (-1,3%) pour s'établir à 40,5 Md€. Celle des administrations atteindrait 21,2 Md€, soit une augmentation en volume de 0,9%.

Comparaisons européennes

En 2022, l'effort de recherche de la France est inférieur à celui de la Belgique (3,41 %), de la Suède (3,41 %), de l'Autriche (3,20 %), de l'Allemagne (3,13 %), de la Finlande (2,96 %) et du Danemark (2,89 %). À l'inverse, il reste nettement supérieur à celui de la Hongrie (1,39 %), de la Grèce (1,49 %), de l'Espagne (1,44 %) et de l'Italie (1,32 %). Les deux tiers des dépenses de R&D sont effectuées par les entreprises, en France comme dans l'UE27.

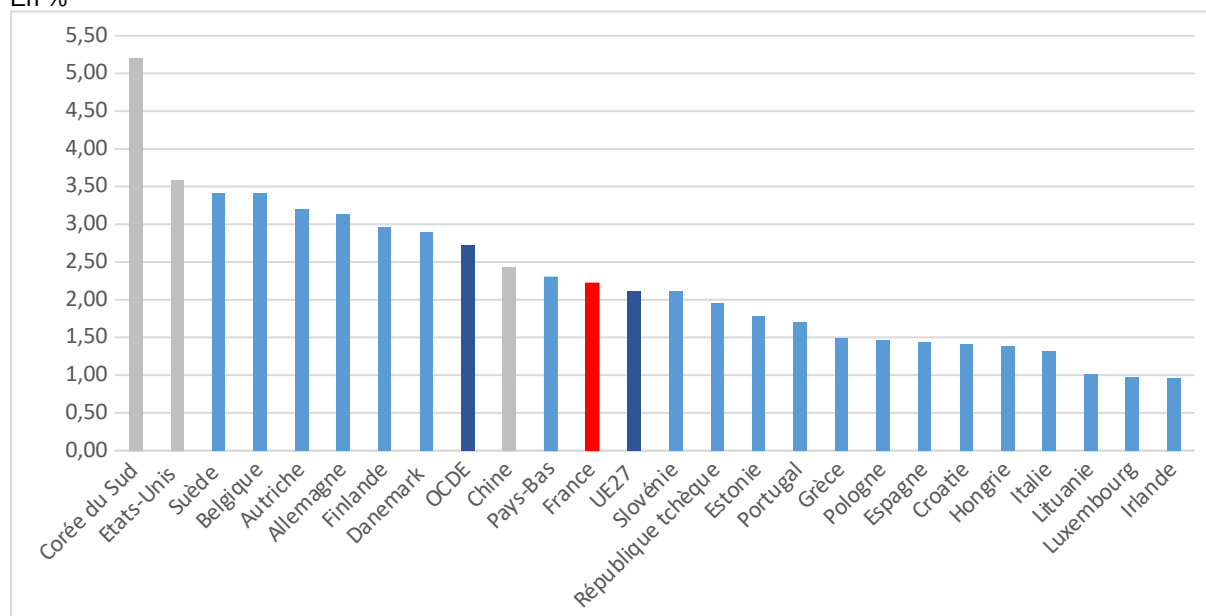
En 2022, l'effort de recherche en France (2,22 %) resterait inférieur à l'objectif de 3 % fixé par l'Union européenne pour 2020, mais demeurerait supérieur à celui observé pour l'ensemble des pays de l'Union européenne à 27 (2,11 %).

GRAPHIQUE 1 – PART DES DÉPENSES DE RECHERCHE (DIRD) DANS LE PIB, DONT CELLE DES ENTREPRISES (DIRDE), EN FRANCE ET DANS L'UE27 DE 2000 À 2023
En %



Sources : MESR-SIES pour les données France et OCDE pour les données relatives à l'UE.
Les données UE sont présentées sur le champ « UE à 27 » sur toute la période ; ces données sont issues d'estimations ou de projections par l'OCDE, fondées sur des sources nationales.

GRAPHIQUE 2 - PART DES DÉPENSES DE RECHERCHE (DIRD) DANS LE PIB, DANS L'UE27 ET QUELQUES PAYS DE L'OCDE OU ASSOCIÉS, EN 2022
En %



Sources : MESR-SIES (données France) et OCDE.
Estimation ou projection du Secrétariat de l'OCDE fondée sur des sources nationales
Définition différente: pour les États-Unis, les dépenses en capital sont exclues (toutes ou en partie)
Chine : Donnée 2022 (dernière année disponible)

ENDETTEMENT



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 17.13 de l'ODD 17 qui « vise à renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques ».

La dette publique correspond à une part des engagements financiers pris au nom des générations futures, engagements qui peuvent peser sur la capacité des administrations publiques à répondre à leurs besoins. Les critères de convergence de Maastricht limitent le poids de cette dette à 60 % du PIB pour assurer une certaine stabilité à long terme mais autorisent des dépassements exceptionnels et temporaires.

Le poids de l'endettement des autres agents non financiers – sociétés non financières, ménages – rapporté au PIB donne une mesure comparable des engagements financiers qui peuvent parallèlement peser sur eux.

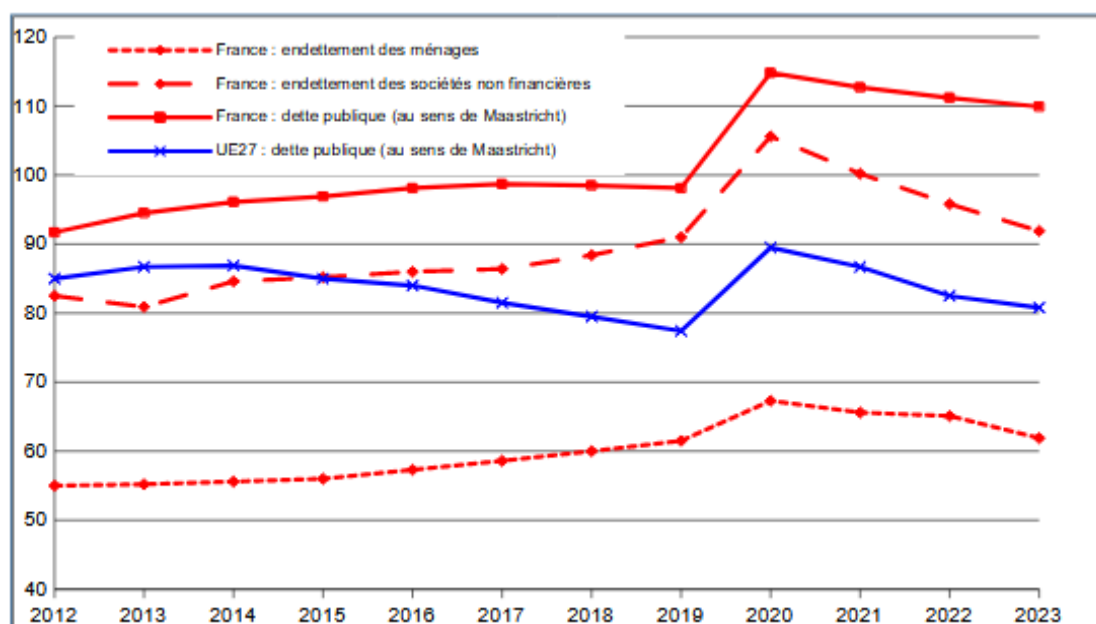
Principaux résultats et comparaisons européennes

Le poids de la dette publique de la France (au sens du traité de Maastricht) par rapport au PIB se maintient à un niveau élevé en 2023 après une vive hausse en 2020, marquée par un besoin de financement important lié à la crise sanitaire et une contraction du PIB. Il atteint 109,9 % du PIB fin 2023, après 111,2 % l'année précédente. Le poids de la dette publique dans l'UE à 27 atteint 80,8 % du PIB fin 2023, avec des poids très variables selon les pays. Porté par des mesures de relance en 2020, notamment le plan « France relance » et des dépenses de soutien d'urgence prolongées pour faire face à la crise, ce ratio s'établit nettement au-delà de la limite fixée par les critères de Maastricht. Depuis 2002, la dette publique de la France a dépassé la barre des 60 % et a continué à augmenter très sensiblement. Après un repli passager en 2006-2007, le poids de l'endettement s'était ensuite fortement accru avec la récession de 2009.

Les prêts souscrits par les sociétés non financières (SNF) auprès des banques et les titres de créance recouvrent un niveau comparable en part de PIB à celui de fin 2019. Après avoir connu une forte hausse en 2020 du fait des dispositifs de garantie pour assurer la trésorerie des entreprises et la continuité de l'activité notamment le dispositif de prêts garantis par l'État (PGE) poursuivi ensuite, le taux d'endettement consolidé représente 91,9 % du PIB fin 2023 (après 95,8 % fin 2022), pour 91,0 % en 2019. Ce taux d'endettement se situe au-dessus de la moyenne européenne. En dehors de l'effet conjoncturel de la crise sanitaire, l'endettement des sociétés non financières (SNF) en part du PIB croît de manière continue depuis le milieu des années 2000.

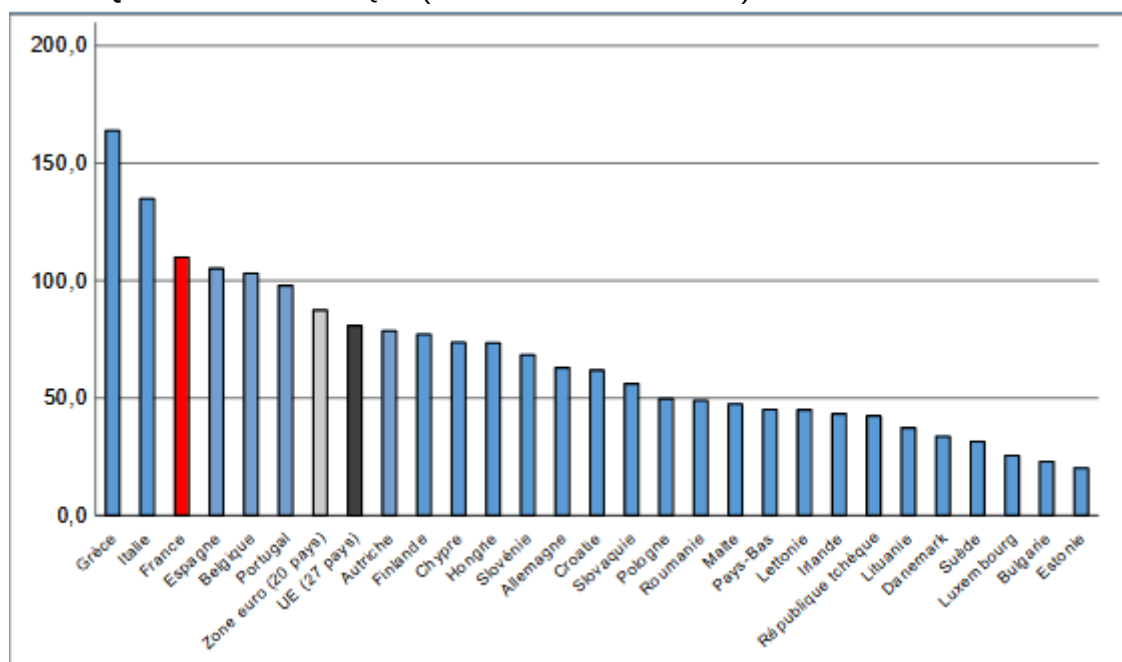
L'endettement des ménages (encours d'emprunts bancaires) décroît légèrement depuis 2020 ; il atteint 61,9 % du PIB fin 2023 après 65,1 % du PIB fin 2022. Il avait continûment progressé depuis 2000. En effet, la période est marquée par une hausse importante du prix de l'immobilier jusqu'en 2022. Les ménages se sont fortement endettés pour financer leurs acquisitions immobilières. Suite à la hausse des taux en 2023, l'encours des crédits à l'habitat détenu par les ménages ralentit. L'endettement des ménages reste relativement proche de la moyenne de l'Union européenne à 27, mais très en dessous de celui du Danemark (87,7 % en 2023) ou des Pays-Bas (94,1 % en 2023).

Graphique 1 : ENDETTEMENT DES AGENTS ÉCONOMIQUES EN FRANCE EN % DU PIB



Source : Eurostat (mise à jour octobre 2024)

GRAPHIQUE 2 : DETTE PUBLIQUE (AU SENS DE MAASTRICHT) DANS L'UE EN % DU PIB EN 2023



Source : Eurostat (mise à jour octobre 2024)

ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ



Cet indicateur s'inscrit dans l'ODD 3 qui vise à « *permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge* ».

La santé est régulièrement classée parmi les cinq premières priorités des Français (et même parmi les toutes premières dans le domaine social). L'espérance de vie sans incapacité est l'un des indicateurs utilisés par la Commission européenne et l'OCDE, en lien avec la déclaration générale en 1997 du directeur de l'OMS, le Dr. Hiroshi Nakajima, selon laquelle « sans la qualité de vie, une longévité accrue ne présente guère d'intérêt (...) l'espérance de santé est plus importante que l'espérance de vie.

L'espérance de vie sans incapacité, aussi appelée espérance de vie en bonne santé, évalue, à la naissance, le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, compte tenu des conditions sanitaires du moment. Cet indicateur se distingue de la simple espérance de vie à la naissance qui mesure la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge du moment.

Principaux résultats

En 2023, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance atteint 63,6 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes. Entre 2008 et 2023, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance des femmes a baissé de 0,2 mois par an en moyenne et celle des hommes a augmenté de 0,6 mois par an.

Sur la période 2008 - 2023, l'espérance de vie à la naissance des hommes a progressé de 1,9 mois par an en moyenne, celle des femmes de 1,1 mois par an, pour atteindre respectivement 80,0 ans et 85,7 ans. L'espérance de vie sans incapacité à la naissance des hommes a augmenté, mais moins vite que leur espérance de vie. La part dans l'espérance de vie des années vécues sans incapacité est passée de 80,9 % en 2008 à 79,5 % en 2023 pour les hommes, et de 76,5 % en 2008 à 74,9 % en 2023 pour les femmes.

L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans s'établit en 2023 à 10,5 ans pour les hommes et à 12,0 ans pour les femmes. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a progressé en moyenne de 1,4 mois par an pour les hommes et de 1,6 mois par an pour les femmes, traduisant un recul de l'âge d'entrée en incapacité pour les personnes ayant atteint 65 ans. Les espérances de vie des hommes et des femmes à 65 ans ont également crû sur la même période, moins cependant que les espérances de vie sans incapacité : de 1,3 mois par an en moyenne pour les hommes et 0,9 mois pour les femmes.

Comparaisons européennes

En 2022, année la plus récente pour laquelle les données sur l'ensemble des pays européens sont disponibles, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne de l'Union européenne à 27 en matière d'espérance de vie à la naissance (77,9 ans pour les hommes et 83,3 ans pour les femmes en Europe) **et d'espérance de vie sans incapacité** (62,4 ans pour les hommes et 62,8 ans pour les femmes en Europe).

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE ET DE L'ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ À LA NAISSANCE ENTRE 2005 ET 2023 EN FRANCE

En années

		2008	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Femmes	Espérance de vie en bonne santé à la naissance	64,5	63,3	64,5	64,5	65,3	67,0	65,2	64,2
	Espérance de vie à la naissance	84,3	84,6	85,1	85,6	85,1	85,2	85,1	85,7
Hommes	Espérance de vie en bonne santé à la naissance	62,8	61,9	62,7	63,7	63,9	65,6	63,8	63,6
	Espérance de vie à la naissance	77,6	78,0	79,0	79,7	79,1	79,2	79,3	80,0

Note : pour l'espérance de vie sans incapacité, la formulation de la question posée a changé légèrement en France en 2008 pour être plus conforme au standard européen.

Champ : France. Source : Insee pour l'espérance de vie ; Drees, méthode Ehemu pour l'EVSI

TABLEAU 2 : ESPÉRANCE DE VIE ET ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2022

En années

	Espérance de vie à la naissance		Espérance de vie sans incapacité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Allemagne	78,3	83,0	60,9	61,2
Autriche	79,1	83,6	60,6	61,3
Belgique	79,7	83,9	64,1	63,3
Bulgarie	70,6	77,9	64,5	68,9
Chypre	79,7	83,4	65,7	66,3
Croatie	74,6	80,8	59	61,5
Danemark	79,5	83,2	57,1	54,6
Espagne	80,5	85,9	61,7	60,6
Estonie	73,6	82,3	58	60,6
Finlande	78,7	83,8	59,3	56,5
France	79,3	85,1	63,7	65,2
Grèce	78,3	83,4	66,2	67,8
Hongrie	72,6	79,3	61,3	63,9
Irlande	80,9	84,2	65,2	66,8
Italie	80,7	84,8	67,1	67,8
Lettonie	69,4	79,4	53	55,4
Lituanie	71,4	80,1	58,2	62,3
Luxembourg	80,8	85,2	60,7	59,4
Malte	80,4	84,6	70,1	70,3
Pays-Bas	80,2	83,1	60,7	56,3
Pologne	73,4	81,1	60,8	64,1
Portugal	78,9	84,5	60,2	58
République tchèque	76,1	81,9	61,2	62,4
Roumanie	71,3	79,2	58,7	59,3
Slovaquie	73,6	80,5	56,6	58
Slovénie	78,6	84,1	65	68,5
Suède	81,4	84,8	67,5	65,3
Zone euro (20 pays)	79,1	84,1	nd	nd
Union européenne 27 pays	77,9	83,3	62,4	62,8

Source Eurostat à partir de SILC (nd : non disponible)

SATISFACTION DANS LA VIE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 3.4 de l'ODD 3 qui vise, « d'ici à 2030, à réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et à promouvoir la santé mentale et le bien-être ».

Le **bien-être n'est pas uniquement matériel**. Il englobe les relations sociales, l'état de santé, la participation à la vie publique, la sécurité, la confiance dans les autres et dans les institutions, etc. Or ces dimensions de l'existence peuvent être affectées par le mode de développement économique. Un indicateur subjectif de bien-être est nécessaire pour vérifier si le ressenti des Français est en phase avec les indicateurs « objectifs ».

À la suite des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, un indicateur de satisfaction dans la vie a été introduit dans le questionnaire de l'enquête annuelle statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Il est obtenu par **auto-évaluation des répondants : ceux-ci sont invités à noter leur satisfaction concernant leur vie actuelle sur une échelle allant de 0 « pas du tout satisfait » à 10 « entièrement satisfait »**. Cet indicateur a également été collecté dans l'enquête européenne EU-Silc en 2013 et 2018 et depuis 2021, chaque année. Si la satisfaction dans la vie est un reflet important du bien-être, celui-ci est multidimensionnel et cet indicateur ne saurait en épuiser la signification.

Principaux résultats

Avertissement : Les résultats 2020 sont issus de l'enquête SRCV réalisée de février à avril 2020. Les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 n'ont pas d'effet visible dans cette enquête, plus des trois quarts des enquêtés ayant été interrogés avant le premier confinement. Les effets de la crise sanitaire sont captés par l'enquête réalisée début 2021.

En France, de début 2010 à début 2020, les personnes de 16 ans et plus affichent en moyenne un niveau de satisfaction dans la vie oscillant entre 7,1 et 7,5 sur 10. Début 2021, la crise sanitaire liée à la Covid-19 est très présente. **Les changements de mode de vie et l'anxiété liée à la pandémie ont entraîné une chute de la satisfaction générale dans la vie sans précédent : son niveau moyen s'établit à 6,8.** Début 2022, le niveau de satisfaction est à 7,1, à nouveau proche de ceux précédant la crise sanitaire. Début 2023, il continue de croître avec une note moyenne de 7,2 sur 10.

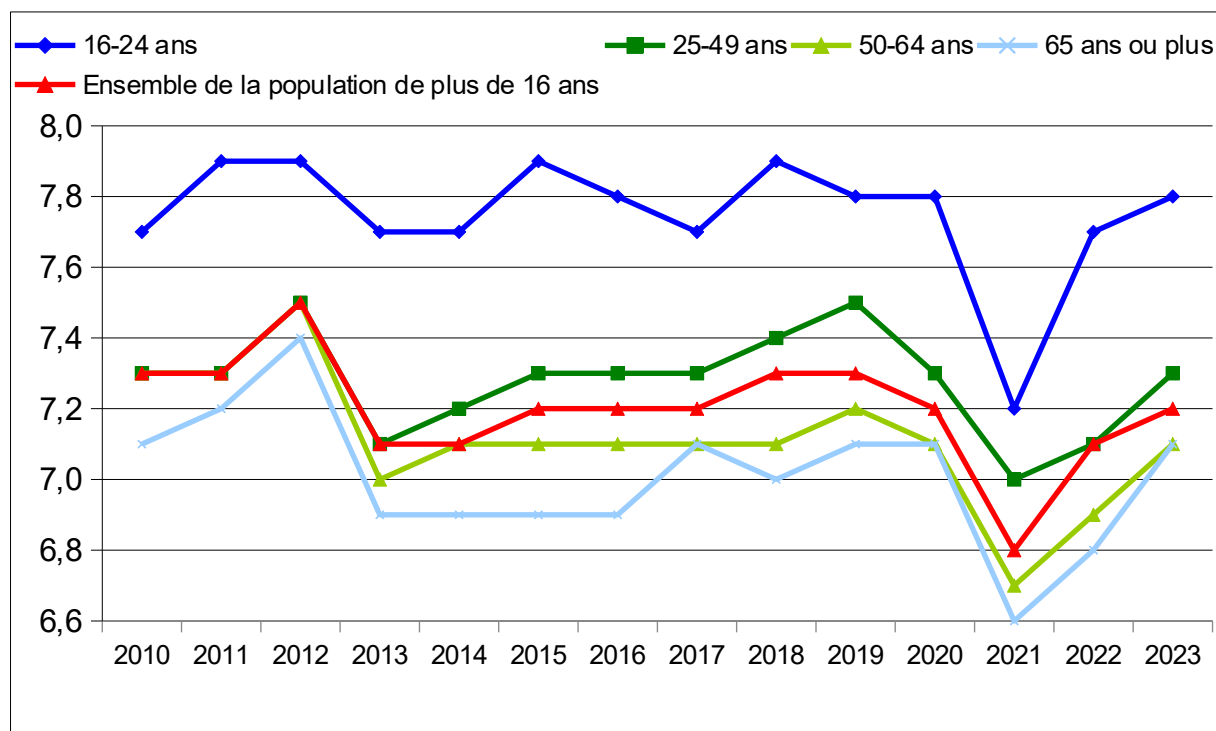
Les femmes et les hommes déclarent un niveau équivalent de satisfaction dans la vie (7,3 pour les hommes et 7,2 pour les femmes). **La satisfaction diminue globalement au fur et à mesure des tranches d'âge.** En 2023 elle s'élève à 7,8 pour les 16-24 ans, 7,4 pour les 25-34 ans et 7,2 pour les 35-49 ans. Elle baisse encore pour les 50-64 ans et pour les 65-74 ans (7,1), avant de baisser à 7,0 pour les 75 ans et plus. Ce profil de la note de satisfaction, diminuant avec l'âge, est structurel, et s'observe depuis la première année d'observation en 2010.

Comparaisons européennes

En 2023, la France se place légèrement en deçà de la moyenne européenne dans l'évaluation du niveau de satisfaction global de sa vie, comme l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. Le reste des pays économiquement avancés de l'Union européenne à 27 s'en sort mieux. On ne peut toutefois exclure un possible effet culturel conduisant la population française à se déclarer plus souvent insatisfaite que celle des pays voisins aux conditions de vie comparables.

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE LA SATISFACTION DANS LA VIE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ENTRE 2010 ET 2023

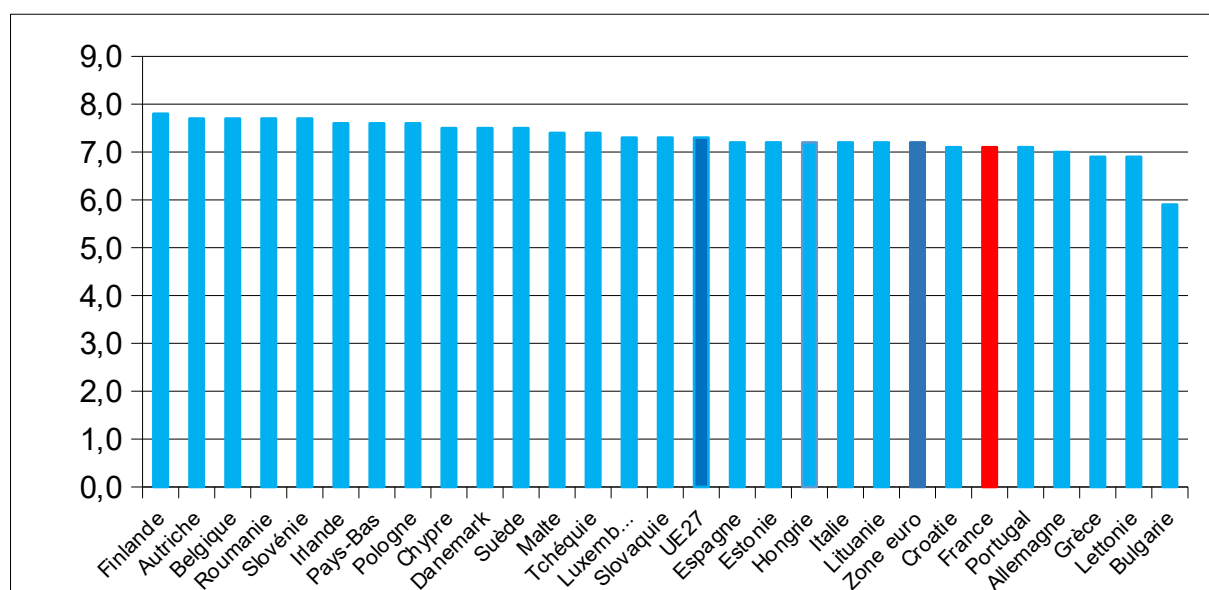
Note moyenne sur 10



Note : en 2022, une nouvelle pondération spécifique au bien-être a été développée créant une légère rupture de série. Une précédente rupture de série a également eu lieu en 2020 année de refonte de SRCV
 Champ : personnes de 16 ans et plus de France métropolitaine vivant dans des logements ordinaires.
 Source : SRCV 2010-2023

GRAPHIQUE 2 : SATISFACTION DE LA VIE EN EUROPE DES 27 EN 2023

Note moyenne sur 10



Note : mise à jour le 26 juillet 2024 - extraction le 27 août 2024.
 Champ : ensemble des personnes de 16 ans et plus. Pour la France, il s'agit de données France entière, y compris DOM
 Source : Eurostat, EU-SILC 2023

INÉGALITÉS DE REVENUS



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 10.4 de l'ODD 10 qui vise à « adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité ».

La lutte contre les inégalités est un objectif en soi. L'accroissement des inégalités peut également avoir un impact négatif sur le développement économique de tous, comme l'ont montré l'OCDE et le FMI.

En matière d'inégalités de revenus, de nombreux indicateurs existent. La plupart ont toutefois l'inconvénient d'être difficiles à mesurer de façon fréquente et précise. L'indicateur privilégié ici consiste à **comparer les revenus totaux des 20 % des individus les plus aisés et ceux des 20 % des individus les plus modestes**. Cet indicateur présente l'avantage d'être mis à jour de manière fiable chaque année, en France comme dans les autres pays européens, et de rendre compte de la concentration des revenus monétaires. Les revenus prennent en compte l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement ainsi que les revenus du patrimoine et les prestations sociales, et sont nets des impôts directs. Il s'agit donc d'un indicateur d'inégalités « après redistribution ».

Principaux résultats

En 2022, les 20 % des individus les plus pauvres vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine détiennent 8,7 % de la masse totale des niveaux de vie par unité de consommation. À l'opposé, les 20 % des individus les plus aisés détiennent 38,3 % de la masse totale des niveaux de vie. Ainsi les 20 % des individus les plus aisés ont un niveau de vie 4,4 fois plus élevé que le niveau de vie des 20 % des individus les plus pauvres.

Ce ratio baisse légèrement en 2022 (- 0,1 point), restant à un niveau élevé supérieur à sa moyenne depuis 1996 (4,2). Le niveau de vie avant et après redistribution des ménages les plus modestes a été soutenu en 2022 par des mesures ciblées : indemnité inflation versée aux bénéficiaires des minima sociaux début 2022, revalorisations du salaire minimum, prime exceptionnelle de rentrée, revalorisation de l'allocation de soutien familial et revalorisation anticipée de certaines prestations sociales¹.

Les inégalités de niveau de vie sont légèrement plus élevées chez les hommes (4,5) que chez les femmes (4,4). Elles sont un peu moins fortes (3,8) chez les plus de 65 ans vivant dans un ménage ordinaire : la moins grande disparité des pensions de retraite, comparativement aux revenus d'activité des 18-64 ans, fait plus que compenser les larges écarts de revenus du patrimoine au sein de cette classe d'âge.

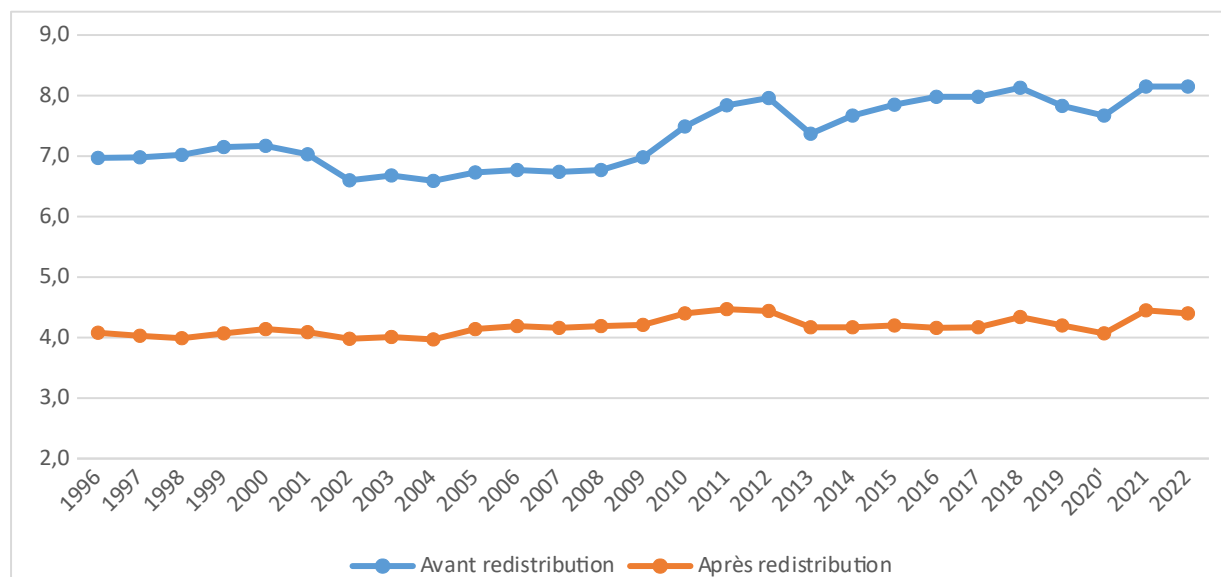
Le système socio-fiscal joue en France un rôle prépondérant pour contenir les inégalités monétaires, via la redistribution. En 2022, avant transferts redistributifs, le rapport entre les niveaux de vie des 20 % les plus aisés et les niveaux de vie des 20 % les moins aisés est de 8,2 en France métropolitaine. Le système socio-fiscal français réduit donc de moitié environ les inégalités entre ces deux groupes de ménages. Il a par ailleurs en grande partie contenu la progression de ces inégalités depuis 2004 : le *rapport entre les niveaux de vie des plus aisés et des plus modestes* augmente de 0,4 point entre 2004 et 2022 contre 1,6 point avant transferts redistributifs sur la même période.

¹ " Niveau de vie et pauvreté en 2022 - Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée ", Insee Première, juillet 2024.

Comparaisons européennes

La France a une dispersion des niveaux de vie légèrement plus faible que la moyenne européenne. En 2022, le rapport inter-quintile des masses de niveaux de vie est de 4,6 en France hors Mayotte, contre 4,7 dans l'Union européenne. Avec des ratios inférieurs ou égaux à 3,4, la Slovaquie, la Belgique et la République tchèque sont les trois pays où le ratio est le plus faible. À l'inverse, la Bulgarie (6,6) la Lituanie (6,3) et la Lettonie (6,2) se distinguent par un niveau d'inégalités très fort.

GRAPHIQUE 1 : RAPPORT INTERQUINTILE DES MASSES DE NIVEAU DE VIE (100-S80)/S20 AVANT ET APRÈS REDISTRIBUTION



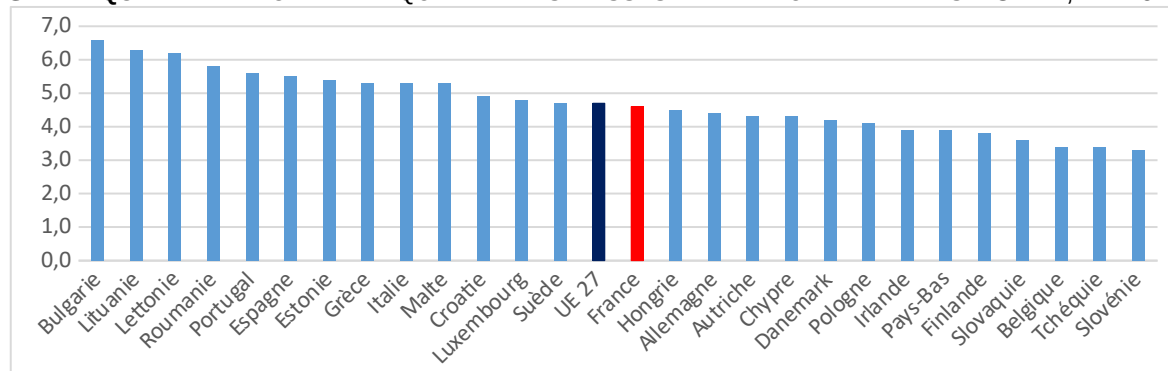
1 : Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

Note : les données de 1996 à 2020 sont rétropolées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur www.insee.fr (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010, 2012 et 2020.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 2002 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux 2005 à 2022.

GRAPHIQUE 2 : RAPPORT INTERQUINTILE DES MASSES DE NIVEAU DE VIE DANS L'UE27, EN 2022



Notes : l'année retenue est celle de la perception des revenus. Les données pour la France diffèrent de celles présentées dans les autres figures basées sur les enquêtes sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent (France hors Mayotte ici, France métropolitaine dans l'ERFS), de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. Champ : Ménages vivant en logement ordinaire dans un pays de l'Union européenne. Source : Eurostat, EU-SILC 2023 (extraction des données en juillet 2024).

PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 1.2 de l'ODD 1 qui vise, « d'ici à 2030, à réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays ».

Pour cibler et réduire la pauvreté, une condition essentielle est de définir un indicateur de pauvreté opérationnel. Le taux de privation matérielle et sociale correspond à l'image de la pauvreté communément admise, à savoir l'exclusion de pratiques et de consommations de base. Une personne est dite en situation de privation matérielle et sociale lorsqu'elle cumule **au moins 5 privations ou difficultés matérielles parmi les 13 prises en compte²**.

Principaux résultats

La privation matérielle et sociale s'est stabilisée à un niveau élevé en 2022. **Début 2023, elle concerne 12,3 % de la population de 16 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine**, niveau semblable à celui de début 2022 (12,1%).

Début 2021, le taux de privation matérielle et sociale avait nettement baissé en raison de la crise sanitaire. D'une part, les mesures exceptionnelles de soutien aux ménages les plus modestes avaient permis de maintenir leurs ressources, et d'autre part, les restrictions de déplacements et d'activités, ainsi que les fermetures de commerces et services, avaient limité les possibilités de consommer et, par ce biais, réduit les privations ressenties par les personnes. Début 2022, les privations avaient augmenté sous le double effet de la fin des restrictions liées à la crise sanitaire et du début de la hausse des prix, venue éroder le pouvoir d'achat des ménages. L'inflation est restée forte toute l'année 2022 ; toutefois, le taux de privation n'augmente que très légèrement début 2023. Les mesures ciblées de soutien ont permis de contenir l'effet de l'inflation sur les personnes défavorisées (revalorisation des prestations sociales, « bouclier loyer » qui plafonne les revalorisations des loyers à 3,5 %, chèque énergie, indemnité inflation, etc.), et les ménages modestes se sont endettés ou ont puisé dans leur épargne pour ne pas se priver.

Le risque de privation matérielle et sociale est fortement lié au niveau de vie, à la catégorie socioprofessionnelle, au niveau de diplôme, à l'âge et au type de ménage. Les familles monoparentales, et dans une moindre mesure les familles nombreuses, sont particulièrement exposées.

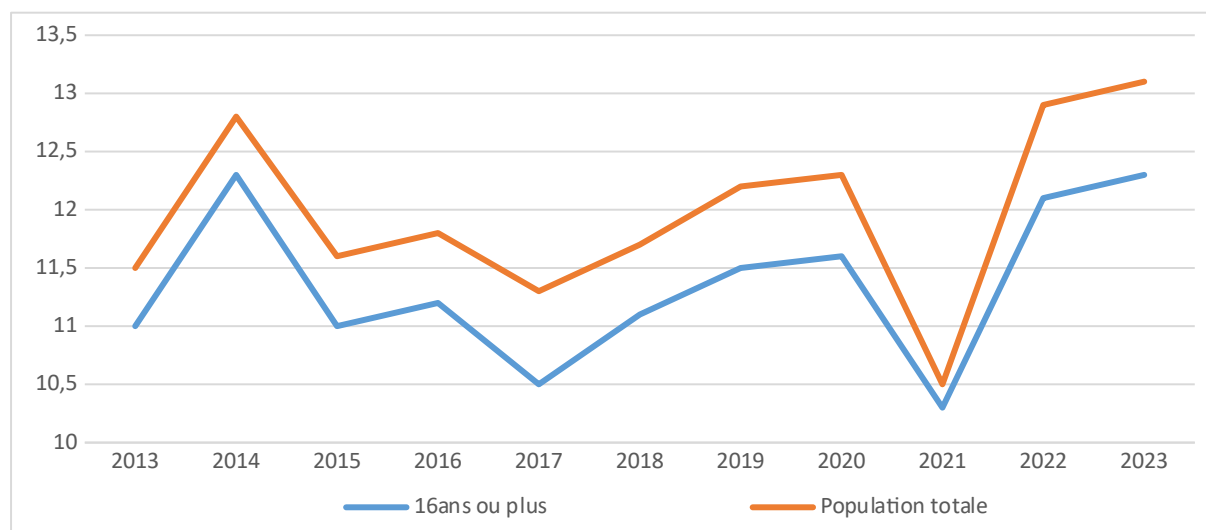
Abstraction faite des enfants, la pauvreté en conditions de vie affecte davantage les jeunes âgés de 16 à 24 ans. À l'inverse, les personnes de plus de 65 ans sont les moins touchées (8,8 % d'entre elles).

² ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs pour raisons financières ; ne pas posséder deux paires de chaussures pour raisons financières ; ne pas pouvoir se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois pour raisons financières ; ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage ; ne pas pouvoir avoir une activité de loisirs régulière par manque de moyens financiers ; ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé par manque de moyens financiers au niveau du ménage ; avoir des arriérés de traites d'achats à crédit, loyers, emprunts ou factures d'eau/gaz/électricité/téléphone ; ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues d'un montant d'environ 1 000 € ; ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température pour raisons financières ; ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année hors du domicile ; être dans l'incapacité de remplacer des meubles abîmés pour raisons financières ; ne pas pouvoir manger de la viande, du poulet, du poisson ou équivalent végétarien tous les deux jours pour raisons financières ; ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle.

Comparaisons européennes

Début 2023, 12,7 % de la population de 16 ans et plus vivant en ménage dans l'Union européenne (UE) est en situation de privation matérielle et sociale. La France est au niveau de la moyenne européenne. Mesurés par les mêmes privations dans toute l'Union européenne, les taux de privation matérielle et sociale varient fortement selon les pays : en-dessous de 7% au Luxembourg, aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves et certains pays de l'Est et à plus de 30 % des habitants de Roumanie et de Bulgarie.

GRAPHIQUE 1 : PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE EN FRANCE (En %)



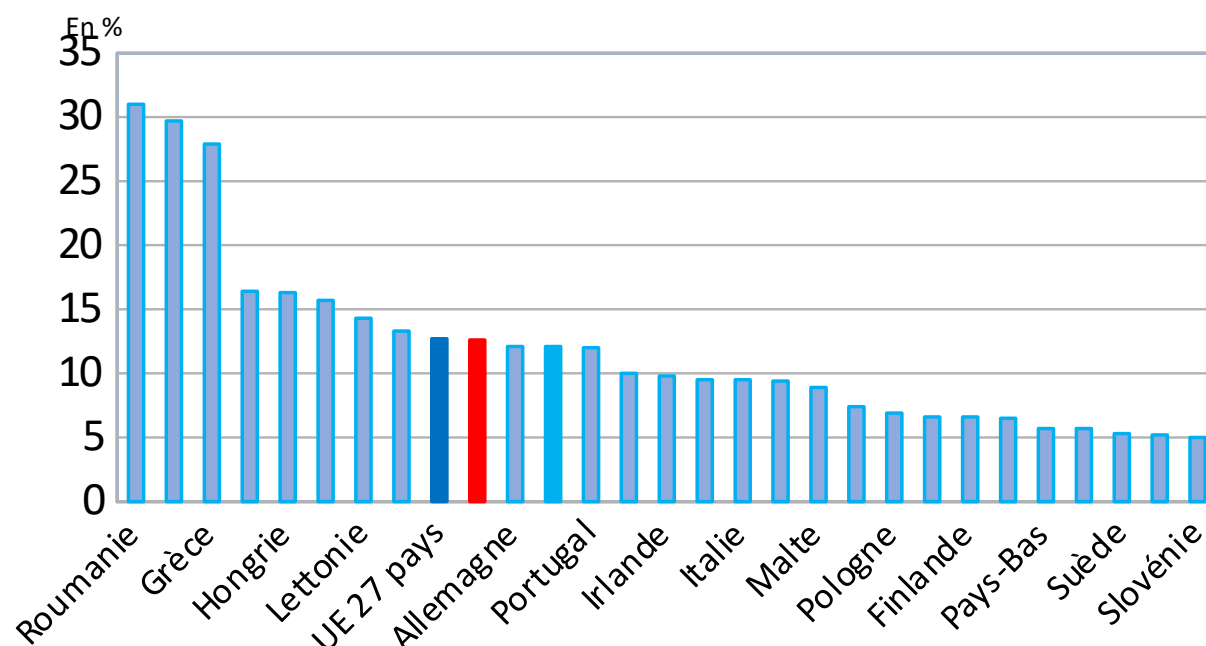
Note : Privation matérielle et sociale : privé d'au-moins 5 items sur 13

En 2020, l'enquête SRCV a fait l'objet d'une refonte. Les chiffres de 2013 à 2022 ont été rétopolés pour éviter les ruptures de séries.

Champ : France métropolitaine, ensemble des individus vivant en logement ordinaire

Source : SRCV 2013-2023

GRAPHIQUE 2 : TAUX DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2023, POUR LES 16 ANS ET PLUS (En %)



Champ : ensemble des individus âgés de 16 ans ou plus dans chaque pays vivant dans des ménages ordinaires.

Source : [EU-Silc](#) 2023.

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 4.4 de l'ODD 4 qui vise, « d'ici à 2030, à augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ».

Un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle est un bagage scolaire minimum pour une société de la connaissance. C'est pourquoi les pays de l'UE se sont fixés comme objectif, lors de la stratégie de Lisbonne, que les « sorties précoces » représentent moins de 10 % des jeunes de 18-24 ans à l'horizon 2020. La France avait fixé la cible à 9,5 %. L'indicateur a été maintenu pour les objectifs européens de l'éducation à l'horizon 2030, avec une nouvelle cible fixée à 9 % pour l'UE.

L'indicateur de « sorties précoces » mesure **la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines**. En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Principaux résultats

En 2023, en France, 7,6 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le diplôme national du brevet et ne sont pas en situation de formation. Entre 2014 et 2018, ce taux était resté stable en moyenne, sous l'effet conjugué d'une baisse pour les jeunes femmes et d'une hausse pour les jeunes hommes qui se compensaient. Depuis la baisse de 2019, le taux fluctue entre 7,6 % et 7,8 %. Entre 2022 et 2023, la part de sortants précoces parmi les 18-24 ans est stable avec une baisse pour les femmes (-0,4 point) et une hausse pour les hommes (+0,3 point). En 2023, le taux de sortants précoces est de 9,5 % pour les jeunes hommes contre 5,6 % pour les jeunes femmes.

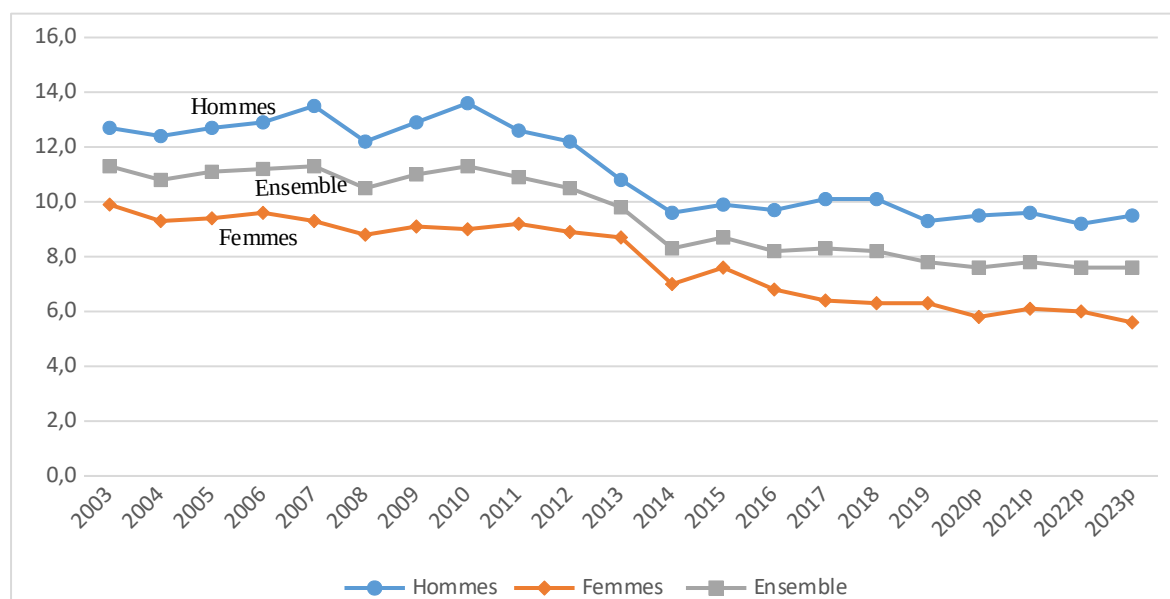
Comparaisons européennes

Avertissement : cet indicateur est fragile ; sa comparabilité entre pays est limitée.

Pour l'ensemble de l'Union européenne (UE 27), le taux de sortants précoces est de 9,5 % en 2023 après 9,6 % en 2022 et 11,8 % en 2013, avec des écarts importants entre pays : en 2023, il y a ainsi 14,6 points d'écart entre la Croatie et la Roumanie, qui ont respectivement le taux de sortants précoces le plus faible et le plus élevé de l'Union. Comme en France, ce taux est plus élevé pour les hommes (11,3 %) que pour les femmes (7,7 %).

Les diminutions les plus importantes du taux de sortants précoces depuis dix ans s'observent dans les pays du Sud, alors que ce taux est resté relativement stable pour les pays d'Europe Centrale (Allemagne, Autriche). En 2020, l'Union européenne a atteint l'objectif de moins de 10 % de sorties précoces fixé par la stratégie Éducation et formation 2020 mais n'a pas encore atteint l'objectif de 9 % fixé pour 2030. Pris individuellement, 16 pays (dont la France) sur les 27 sont déjà en dessous de 9 %.

GRAPHIQUE 1 : SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE EN FRANCE DES 18-24 ANS, SELON LE SEXE
En % des 18-24 ans

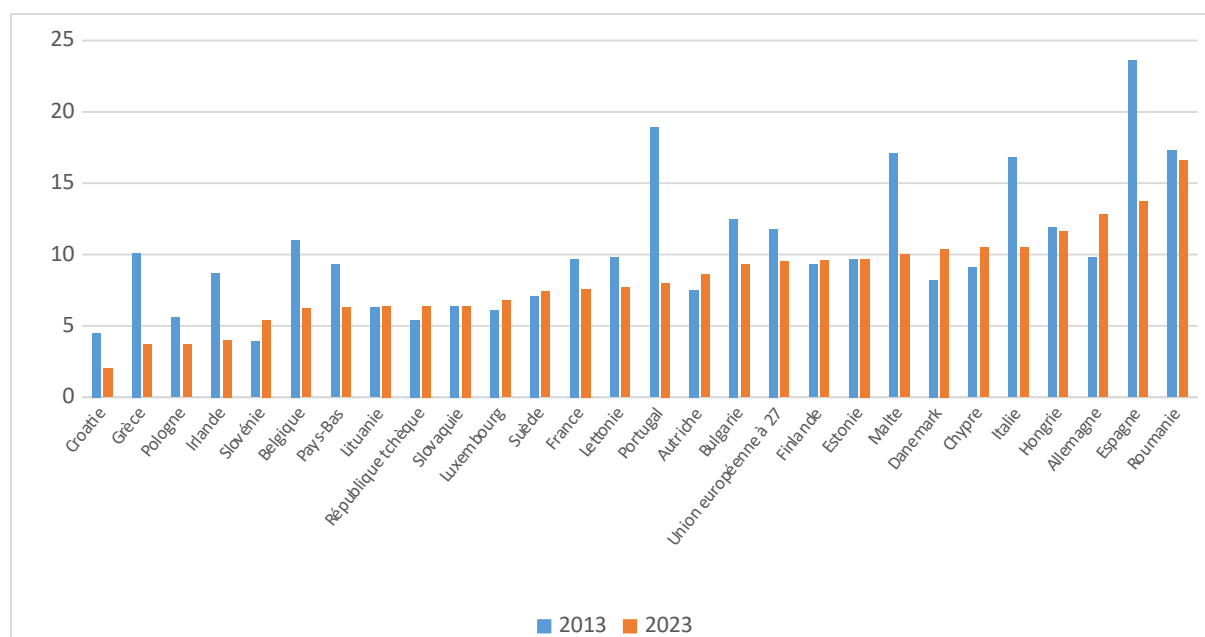


Note : En 2021, le questionnaire de l'enquête emploi a été modifié, les évolutions sont donc à prendre avec précaution. (p) provisoires

Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte).

Source : Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations MENJ-Mesri-Depp

GRAPHIQUE 2 : SORTIES PRÉCOCES DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2013 ET 2023
Part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle (en %)



Eurostat indique une rupture de série générale en 2021, liée aux changements de questionnaire.

Source : Site Eurostat enquêtes Force de Travail, calculs Eurostat, téléchargé en juin 2024. Point France : estimations et extrapolations MENJ-Mesri-Depp pour l'année 2013

EMPREINTE CARBONE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 13.2 de l'ODD 13 qui vise à « incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale »

Dans une économie mondialisée, il est nécessaire de tenir compte des émissions liées à l'ensemble des biens et des services consommés, y compris lorsque ces biens et services ont été produits à l'extérieur du territoire national. L'empreinte carbone calcule des quantités de gaz à effet de serre (GES) induites par la demande finale intérieure du pays (consommation des ménages, administrations publiques, organismes à but non lucratifs, investissement), que ces biens ou services soient produits sur le territoire national ou importés. **En tenant compte du contenu en GES des importations, l'empreinte carbone permet d'apprécier les pressions globales sur le climat de la demande intérieure française quelle que soit l'origine géographique des produits consommés.**

Principaux résultats

En 2023, l'empreinte carbone, mesurée sur l'ensemble des GES (CO₂, CH₄, NO₂ et gaz fluorés), **est estimée à 644 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ eq) en baisse de 4 % par rapport à 2022.** Après la contraction historique de l'empreinte carbone liée à la crise sanitaire en 2020 (-10 %), **les émissions ont rebondi en 2021 (+7,4 % par rapport à 2020) puis sont restées globalement stables entre 2021 et 2022 (+0,8 %).** L'empreinte carbone est composée pour 72 % de CO₂, 21 % de CH₄ et 6 % de NO₂ et 1 % de gaz fluorés.

Les émissions associées aux importations constituent plus de la moitié de l'empreinte carbone (56 % en 2023). Le reste de l'empreinte carbone est composé d'émissions intérieures (101 Mt CO₂ eq émises directement par les ménages, principalement pour le chauffage de leurs logements et leurs déplacements en véhicules particuliers ; 180 Mt CO₂ eq associées à la production intérieure de biens et services destiné à la demande finale française hors exportations).

Entre 1990 et 2023, l'empreinte carbone de la France s'est réduite de 13%. Les émissions intérieures ont diminué (- 33 % entre 1995 et 2023) tandis que les émissions associées aux importations se sont accrues (+ 13 % entre 1995 et 2023). Après une progression entre 1990 et 2008, le niveau de l'empreinte amorce depuis 2011 une décroissance.

En 2023, l'empreinte carbone par personne est estimée à 9,4 t CO₂ eq, contre 10,3 tonnes en 2019, avant la crise sanitaire liée au covid-19, et 13 t CO₂ en 2008, avant la crise financière de 2008.

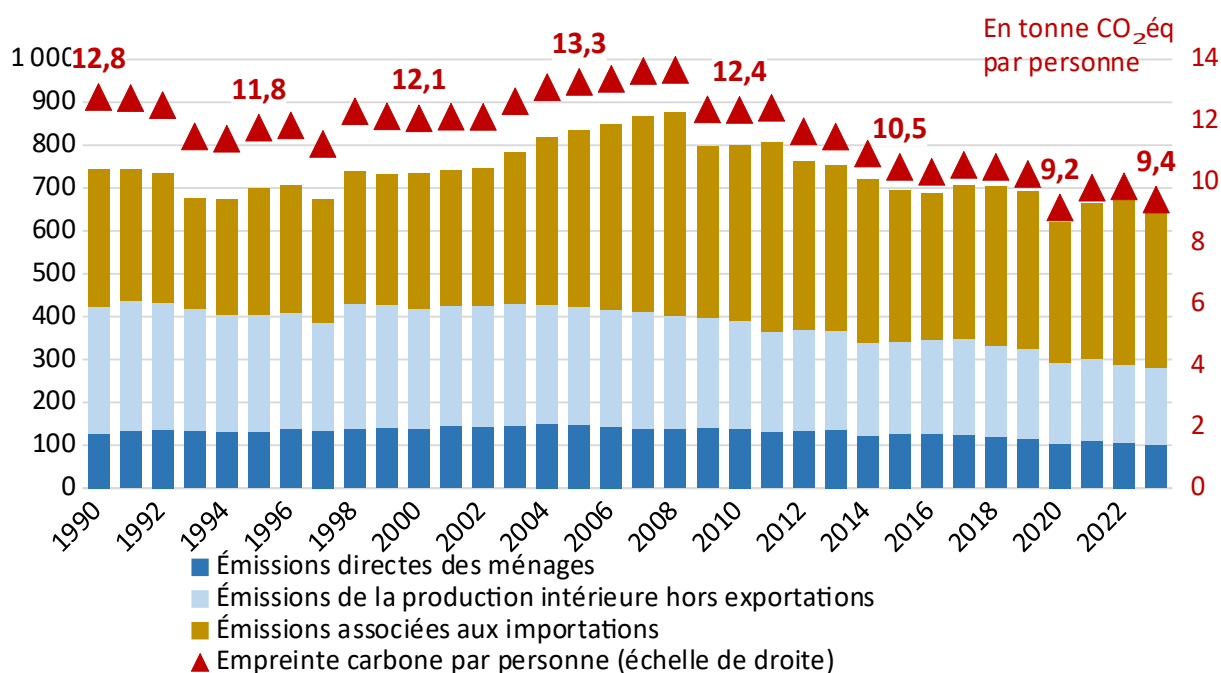
S'agissant des seules émissions nationales des unités résidentes, celles-ci s'établissent, selon les comptes d'émissions dans l'air du Citepa (inventaire au format *Air Émissions Accounts*), à 403 Mt CO₂ eq en 2023 pour les 7 GES, soit 5,9 t par personne, en baisse de 41 % depuis 1990.

Comparaisons européennes

L'empreinte carbone de la France pour l'année 2021 (9,8 t CO₂ eq / hab)¹ est inférieure à la moyenne de l'UE (10,5 t CO₂ eq / hab) et supérieure à celle du monde à (6,6 t CO₂ eq / hab), telles qu'estimées par Eurostat à partir du modèle FIGARO.

¹ Ce résultat est issu du calcul Insee-SDES qui améliore les résultats issus du FIGARO grâce à l'utilisation de la méthode SNAC Simplifié fondée sur FIGARO. Eurostat dont les calculs reposent uniquement sur FIGARO estime l'empreinte carbone de la France à 9,4 t CO₂ eq en 2021.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE LA FRANCE.

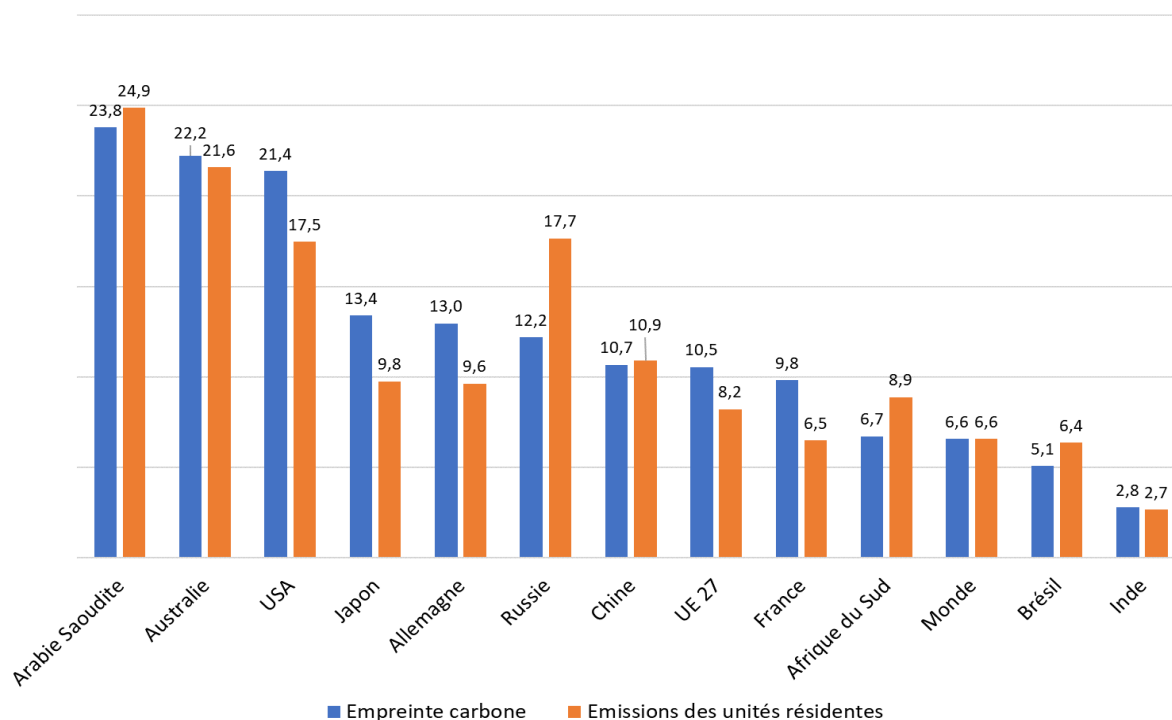


Notes : Chaque barre représente l'empreinte carbone d'une année. Les données de 1990 à 2009 sont rétropolées à partir du calcul de l'année 2010, et les données 2022 et 2023 sont provisoires.

Champ : France ; GES (CO₂ + CH₄ + N₂O + gaz fluorés).

Sources : Insee, Eurostat, Citepa, Douanes, OCDE ; traitements Insee-SDES 2024.

GRAPHIQUE 2 : COMPARAISON INTERNATIONALE DE L'EMPREINTE CARBONE ET DES ÉMISSIONS DES UNITÉS RÉSIDENTES EN 2021 (En tonnes de CO₂ éq par personne)



Sources : France : Citepa ; calculs d'empreinte Insee-SDES (SNAC Simplifié, Figaro-Eurostat), population : Insee.

UE 27 : Eurostat, Figaro. Hors UE 27 : Eurostat, Figaro, population : ONU.

ARTIFICIALISATION DES SOLS



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 11.3 de l'ODD 11 qui vise, d'ici à 2030, à « renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ».

L'artificialisation du territoire a des conséquences sur l'environnement. Elle engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. En imperméabilisant certains sols, elle peut accélérer le ruissellement des eaux pluviales, accroître la vulnérabilité aux inondations et dégrader la qualité chimique et écologique des eaux. La destruction et la fragmentation des espaces naturels constituent également une menace pour la biodiversité.

Principaux résultats

Selon l'enquête Teruti, les sols artificialisés occupent 8,3 % du territoire français en 2022 et 9,5 % du territoire métropolitain. En métropole, les espaces dédiés à l'agriculture occupent plus de la moitié du territoire (50,4 %), tandis que les zones naturelles, forestières, humides ou sous les eaux en occupent 40,1 %.

Les espaces artificialisés sont constitués pour 43 % de sols imperméabilisés (sols non bâtis, comme les routes, les parkings, les aires de stockage ; sols bâtis, essentiellement des constructions basses de moins de trois étages). Les surfaces non imperméabilisées, qui représentent la part restante, sont principalement des sols enherbés en périphérie du bâti (jardins publics ou privés, terrains de sport, chemins de terre ou chantiers). Sur plus de la moitié des espaces artificialisés (53 %), l'usage est résidentiel, culturel, sportif ou de loisir. Un tiers de l'espace est occupé par des infrastructures logistiques de transport ou de stockage et 12 % par des activités de production, de commerce ou de services.

La surface des sols artificialisés augmente sur longue période (+ 1,3 % par an en moyenne en France métropolitaine depuis 1982), essentiellement au détriment des terres agricoles (- 0,2 % en moyenne par an depuis 1982). En revanche, la part des zones boisées, naturelles, humides ou en eau connaît une légère progression (+ 0,6 point par rapport à 1982).

Toutefois, **le rythme d'artificialisation diminue depuis 1982** : il est passé de + 1,5 % par an en moyenne sur la période 1982-1992, à +1,4 % par an sur 1992-2002, puis +1,3 % par an sur 2002-2012. **Sur la dernière décennie disponible 2012-2022, le rythme d'artificialisation ralentit plus fortement pour s'établir à +1,0 % par an.**

Les départements urbanisés et ceux du littoral sont les plus artificialisés.

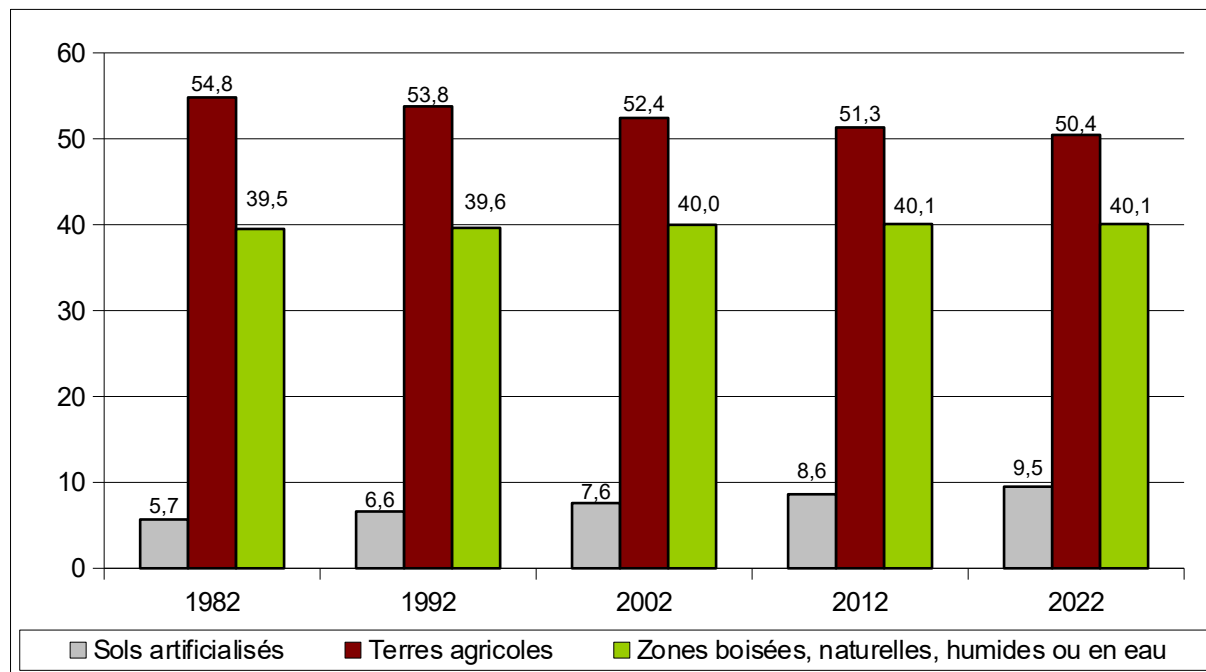
Comparaisons européennes

Au niveau européen, le périmètre de l'artificialisation est plus restrictif que celui retenu en France qui inclut également les espaces verts artificiels (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs) et d'autres sols artificialisés, comme les mines, les carrières, les décharges, les chantiers, les terrains vagues. **Les niveaux d'artificialisation pour la France sont de ce fait plus faibles en comparaison internationale que ceux retenus au niveau national.**

Ainsi, en 2018, l'artificialisation des sols, mesurée par Eurostat s'établit à 5,6 % en France, un niveau légèrement supérieur à la moyenne européenne (à 4,4 %). La grande hétérogénéité entre les pays est liée, notamment, à leur densité. Exceptée l'Espagne (à 3,7 %), les pays européens les plus peuplés ont une artificialisation des sols supérieure à celle de la France : l'Allemagne est à 7,6 %, l'Italie à 6,6 %, le Royaume-Uni à 6,4 %.

GRAPHIQUE 1 - ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

En % de la surface de territoire national

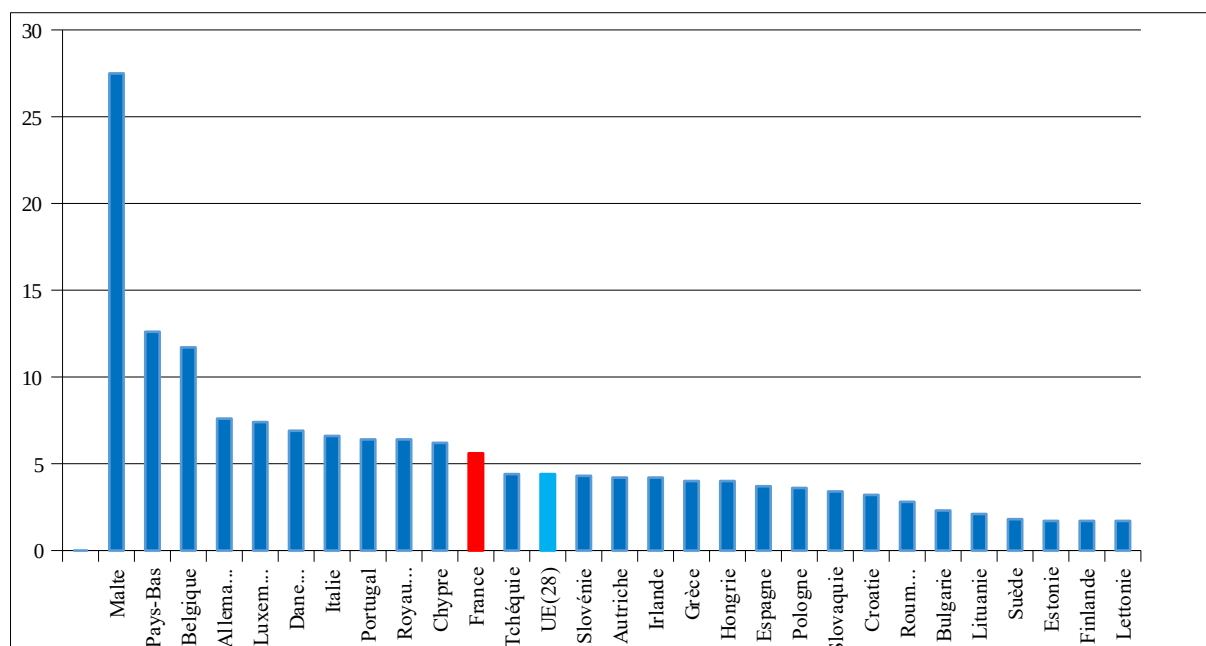


Champ : France métropolitaine

Source : Agreste, enquêtes Teruti 1981-1990, Teruti 1992-2003 et Teruti-Lucas 2006-2015 raccordées sur la moyenne 2017-2018-2019 de la nouvelle enquête Teruti. Traitement : SDES

GRAPHIQUE 2 - ARTIFICIALISATION DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2018

En % de la surface du territoire national



Source : Eurostat, enquête européenne Lucas